

CAP COIFFURE

PUBLIC CONCERNE :

Candidat ayant le niveau de troisième ou les titulaires d'un diplôme (CAP-BEP-BAC...).

METIER VISE :

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) coiffure est un professionnel qualifié, compétent dans les techniques d'hygiène, de soins, de coupe, de mise en forme et de coiffage de la chevelure. Il assure aussi le conseil concernant les produits et les services relevant de sa compétence.

Secteurs d'activité :

Le titulaire du CAP coiffure exerce sa profession dans différents secteurs d'activités :

- salon de coiffure ;
- établissements et institutions diverses : soins, cure, convalescence, réadaptation, armée ;
- centres d'hébergement, de loisirs et de vacances ;
- milieux du spectacle, de la mode ;
- entreprises de production et de distribution de produits capillaires.

VALIDATION : Diplôme Agréé par l'Education Nationale.

PREPARATION A L'EXAMEN :

Des examens blancs ainsi que des contrôles hebdomadaires sont intégrés dans la scolarité afin de permettre une mise en condition, une préparation intensive et un suivi pédagogique des candidats.

STAGES : 12 semaines de stage en entreprise obligatoires.

DUREE : 2 ans ou 1 an suivant le niveau scolaire.

COUT DE LA FORMATION : En 2 ans : 3300€* par an.
En 1 an : 3300€* pour l'année.

MATERIEL : 600 €** (La 1^{ère} année uniquement)

* pour un candidat scolaire.

** montant non compris dans le coût de la formation.

MENTIONS COMPLEMENTAIRES COIFFURE

PUBLIC CONCERNE :

Candidat titulaire du CAP COIFFURE.

METIER VISE :

Le titulaire de la mention complémentaire coloriste-permanentiste est un professionnel spécialisé en techniques de coloration et de modification permanente de la forme des cheveux.

Il exerce son activité dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux.

Il peut occuper des postes de coiffeur, d'animateur ou de responsable technique, de conseiller professionnel.

Le titulaire de la Mention complémentaire styliste-visagiste est un professionnel spécialisé dans tous styles de coupes, de mises en forme temporaire et de coiffage. Il exerce son activité dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux.

Il peut occuper des postes de coiffeur, d'animateur ou de responsable technique, de conseiller professionnel.

VALIDATION : Diplôme Agréé par l'Education Nationale.

PREPARATION A L'EXAMEN :

Des contrôles hebdomadaires sont intégrés dans la scolarité afin de permettre une mise en condition, une préparation intensive et un suivi pédagogique des candidats.

STAGES : 15 semaines de stage en entreprise obligatoires.

DUREE : 1 an.

COÛT DE LA FORMATION : 2400€* pour l'année.

MATERIEL : 350 €**.

* pour un candidat scolaire.

** montant non compris dans le coût de la formation.

BP COIFFURE

PUBLIC CONCERNE :

Candidat titulaire du CAP COIFFURE et/ou de la mention complémentaire.

Les candidats titulaires de la mention complémentaire styliste-visagiste sont dispensés à leur demande, des unités 11 A, 12 A et 13 A du brevet professionnel coiffure option styliste-visagiste.

Le titulaire de la mention Les candidats titulaires de la mention complémentaire coloriste-permanentiste sont dispensés, à leur demande, des unités 11 B et 12 B du brevet professionnel coiffure option coloriste-permanentiste.

METIER VISE : Le titulaire du B.P coiffure est un professionnel hautement qualifié qui exerce son Activité comme employeur ou salarié dans les salons de coiffure ou entreprises de coiffures, dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux.

Il peut occuper des postes de chef d'entreprise, directeur technique, manager, chef de bac, coiffeur, animateur, responsable technique, conseiller professionnel.

Il existe deux option : Coloriste permanentiste ou Styliste visagiste.

VALIDATION : Diplôme Agréé par l'Education Nationale .

PREPARATION A L'EXAMEN :

Les candidats préparant le brevet professionnel coiffure par la voie de la formation professionnelle continue doivent justifier d'un certain nombre d'heure en formation en école.

Les candidats doivent également justifier d'une période d'activité professionnelle :
Soit 24 bulletins de salaires.

Des examens blancs et des contrôles hebdomadaires sont intégrés dans la scolarité afin de permettre une mise en condition, une préparation intensive et un suivi pédagogique des candidats.

DUREE : 2 ans

COUT DE LA FORMATION : 1900€* pour l'année.

*pour un candidat scolaire.

La Coquille

Ecole Privée

BTS COIFFURE

PUBLIC CONCERNE :

Le BTS Métiers de la coiffure est ouvert aux titulaires : du BP coiffure, du bac pro esthétique - cosmétique – parfumerie, du bac pro perruquier – posticheur, du bac S, du bac STL, du bac ST2S.

METIER VISE :

Le titulaire du BTS des Métiers de la coiffure peut exercer son activité dans des structures variées:

- Salons ou entreprises de coiffure,
- Entreprises de fabrication et commercialisation de produits capillaires,
- Entreprises de distribution de produits capillaires et de matériels.

Les principales appellations qui correspondent aux postes occupés sont les suivantes:

Chef d'entreprise, responsable de salon, responsable de réseau, responsable de points de vente, Manager, Conseiller expert, évaluateur, Conseiller, formateur, Marchandiseur, Développeur (régional, national, international), Assistant directeur artistique, Technico-commercial, Responsable commercial (représentant de marque).

VALIDATION : Diplôme Agréé par l'Education Nationale.

PREPARATION A L'EXAMEN : Des examens blancs ainsi que des contrôles hebdomadaires sont intégrés dans la scolarité afin de permettre une mise en condition, une préparation intensive et un suivi pédagogique des candidats.

STAGES : Au cours des deux années de formation, les étudiants doivent réaliser deux stages d'une durée globale de 12 à 13 semaines.

Les 12 à 13 semaines de stage se répartissent de la façon suivante : la 1^{ère} année 6 semaines consécutives de stage situées en fin de première année, et la 2^{ème} année 6 à 7 semaines consécutives de stage entre octobre et mars.

DUREE : 2 ans.

COÛT DE LA FORMATION : 4200€* par an.

MATERIEL : 600 €** (La 1^{ère} année uniquement)

* pour un candidat scolaire.

** montant non compris dans le coût de la formation.